

JUSTICE

TGI de Bobigny

Le tribunal épreuve de Nicolas Sarkozy

Le voile islamique

**Un objet juridique
non identifié**

Politique sécuritaire

**La tolérance zéro
à la place de l'Etat de droit**

**« Police partout,
justice nulle part »**

Crédits « revolving »

**La Cour de cassation
terrassée
par les juges d'instance**

La fraude habituelle
dans les transports
en commun

Un délit impossible

Crocs/niques d'amers

Saint-Omer :

Une juge qui sait faire front

Bracelet électronique :

Big Brother en marche

Casier judiciaire :

**les dérapages incontrôlés
de la répression**

Abonnement un an - 5 numéros

34 € (voie normale)

40 € (étranger et voie aérienne)

Abonnement de soutien : 80 €

Chèques ou virement à l'ordre de :

JUSTICE, Syndicat de la magistrature

BP 155 - 75523 Paris CEDEX 11

UNE SEULE SOLUTION CONNUE : LA PRISON



Directeur de la publication :

Evelyne Sire-Marin

Rédacteur en chef :

Pierre Jacquin

Comité de rédaction :

Jean-Claude Bouvier,

Aïda Chouk, Anne Crenier,

Sonia Lumbroso, Alain Vogelweith

Dessins :

Jean-Claude Bouvier

Rédaction :

BP 155 - 75523 Paris Cedex 11

Tél. : 01 48 05 47 88

Fax : 01 47 00 16 05

E-mail : syndicat.magistrature@wanadoo.fr

site : syndicat-magistrature.org

N° Commission paritaire : 1567 D 73

Diffusé par : Diffusion populaire

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris

Tél. : 01 40 24 21 31

Impression : ISI

68-70, rue des Pyrénées

75020 Paris

Sommaire

■ **Editorial** 1

■ **La faillite judiciaire d'un TGI : Bobigny, tribunal-épreuve de N. Sarkozy** 3

Bobigny et le département de Seine-Saint-Denis sont au cœur des préoccupations du ministre de l'Intérieur : Roissy et les filières d'immigration clandestine, l'insécurité au quotidien dans un département emblématique de la crise des périphéries urbaines, les crises et le laxisme judiciaire, le prosélytisme islamiste dans les banlieues, en bref, l'essentiel de son projet de pouvoir présidentiel.

■ **Politique sécuritaire : la tolérance zéro, à la place de l'Etat de droit** 7

Les orientations répressives qui se sont fait jour sous le gouvernement Jospin se sont affirmées avec la droite et se sont accompagnées de profondes réformes dans l'appareil judiciaire qui aboutissent aujourd'hui à nier les principes fondamentaux du droit et de la procédure et à subordonner intégralement l'appareil judiciaire au pouvoir politique

« *Police partout, justice nulle part* » 11

■ **Le voile islamique, un objet juridique non identifié** 13

S'il peut paraître avisé d'évoquer une réforme législative sur la question du voile à l'école dans la mesure où une part de l'électorat apprécierait, par conviction républicaine ou pour d'autres motifs moins avouables, une réglementation rigoureuse, c'est à la condition qu'une telle démarche ne soit pas par avance vouée à l'échec.

L'« *affaire du foulard de Metz* » 15

Islam et république : une religion ancrée dans le temporel 17

L'islam, qui apparaît à beaucoup comme une religion inflexible dans ses principes et difficilement soluble dans la République, est aussi une entreprise humaine. A ce titre, la réalité de divergences d'interprétations de la loi coranique comme l'existence de penseurs modernes de l'islam, sont indéniables et concourent à faire de cette religion une composante parfaitement intégrable dans une république elle-même respectueuse des différences.

La laïcité, nouvelle victime de la théorie
de l'apparence 19

■ **La fraude habituelle dans les transports
en commun : un délit impossible** 22

Depuis, l'instauration d'un délit de fraude habituelle dans les transports en commun, de nombreuses condamnations – y compris à des peines d'emprisonnement – ont été prononcées par les tribunaux correctionnels français sur le seul fondement de la constatation par les agents des exploitants de transports ferroviaires de plus de dix voyages sans titre de transport valable. Or, pour que ce délit soit constitué, la loi exigerait qu'il soit précédé de plus de dix condamnations définitives... faute de quoi le délit ne saurait être constitué.

■ **Crédits à la consommation renouvelables :
La Cour de cassation terrassée par
les juges d'instance** 24
Chant de victoire à interpréter sur plusieurs tons 25

Les crédits à la consommation renouvelables grâce à l'usage d'une carte de crédit et soumis à un taux d'intérêt très élevé (entre 16 et 18 % par an) donnent lieu depuis plusieurs années à un bras de fer entre la Cour de cassation et les juges d'instance. Cette méritante résistance a enfin porté ses fruits puisque l'assemblée plénière de la Cour de cassation vient de confirmer la jurisprudence des juges d'instance dans un arrêt du 6 juin 2003.

■ **Crocs/niques d'amers**
Saint-Omer : une juge qui sait faire front26
Bracelet électronique : Big Brother en marche.....26
Casier judiciaire : les dérapages incontrôlés de la
répression.....27
Cour d'appel de Montpellier : la vie à Métropolis28

■ **L'affaire Yahyaoui, une affaire
emblématique** 29

■ **Les motions du XXXVI^e congrès du SM** 30

■ **Notes de lectures** 33

■ **Repères** 35

■ **En bref...** 38

